

« Répondre aux marchés publics »

Modalités : le mardi 24 novembre 2020, de 9h à 17h, en présentiel, au Conseil Départemental, 1 place monseigneur de galard au Puy en Velay

Intervenant : M. Patrick FAURE, consultant, directeur adjoint d'une Association Intermédiaire, sociétaire d'une SCIC-PTCE. Mathilde BLANC, facilitatrice de clauses sociales au CIPRO 43 apportera en complément son éclairage et son expérience lors de cette session.

- Introduction : panorama des contrats publics et voies d'accès pour vos structures, identification des conditions et des exigences par rapport à votre activité ;
- Décryptage des procédures de passation de marchés publics : repérer les phases de préparation, de passation et d'exécution d'un marché public et leurs outils de mise en œuvre pour déterminer les priorités d'action ;
- Rappels des dispositifs d'achats socialement responsables : exemples de mise en œuvre de clauses d'insertion, d'attribution et d'exécution, de marchés de services sociaux et de marchés réservés ;
- Construire une stratégie adaptée en mode projet : savoir se projeter sur un rétroplanning de mise en condition opérationnelle de réponse : identification des principaux acheteurs en présence, concurrents, partenaires, moyens de lobbying et adaptation de son offre au besoin client. Promotion des outils numériques de réponse et des formes de candidatures adaptées.

RESULTATS VISES

- Identifier le potentiel pour votre structure et vos publics pour accéder aux marchés publics,
- Connaître et s'appropriier le profil des acheteurs, le vocabulaire et les outils liés à l'achat public
- Savoir adapter sa stratégie et son organisation pour formuler et mettre en œuvre sa réponse au marché.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public : bénévoles et/ou dirigeants des structures d'insertion par l'activité économique

Pré requis obligatoires :

- Faire preuve de disponibilité et ponctualité pour la session. Répondre au questionnaire sur l'analyse de vos besoins avant la session.

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir vous inscrire en nous retournant le coupon-réponse avant le 1^{er} novembre 2020.

Cet atelier est entièrement pris en charge par le DLA de la Haute-Loire. Les places disponibles étant limitées, merci de vous assurer de vos disponibilités avant inscription et de nous prévenir le plus tôt possible cas de changement.